



CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES VISITES

Famille et proches

Les recommandations nationales relatives aux visites extérieures au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux patients des unités de soins de longue durée ont été assouplies depuis le 20 avril 2020.

Les visites doivent s'exercer dans le strict respect des consignes édictées par l'établissement visant à protéger les personnes âgées et le personnel qui les accompagne.

A ce titre, et en amont de sa visite, le visiteur s'engage à lire attentivement et à respecter les consignes sanitaires, les règles d'organisation ainsi que les consignes de sécurité édictées ci-dessous. La signature de ce document est un préalable obligatoire à la visite.

MODALITES D'ORGANISATION GENERALES :

Prise de rendez-vous :

- **DEMANDEUR** : le résident a souhaité que vous puissiez venir lui rendre visite et l'a indiqué aux professionnels de l'établissement ;
- **VISITE** : elle est organisée entre vous et l'établissement en tenant compte des horaires d'ouverture de l'établissement et de la disponibilité des professionnels. Un courrier ou email de l'établissement confirme la date et l'heure de la visite.

Pensez à vous munir de l'attestation de déplacement dérogatoire et à cocher la case « déplacement pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ».

Conditions générales de la visite :

- **LIEU** : les visites ont lieu :
 - ❖ Aux Amandiers : au rez-de-chaussée dans le petit salon, accès des visiteurs par la porte fenêtre qui donne sur l'extérieur
 - ❖ Aux Charmettes (résidents Charmettes et Clarière) : au rez-de-chaussée dans la salle à manger : accès du visiteur par la porte fenêtre de la terrasse. Voir indications sur parking « professionnels »
 - ❖ Au Mas des Oliviers : au niveau du hall d'accueil de l'EHPAD
- **NOMBRE DE VISITEURS** : 2 personnes maximum (attention en période de confinement 2 personnes du même foyer confinées ensemble) ;

- **AGE DES VISITEURS** : les visiteurs doivent être majeurs ;
- **DUREE** : 30 minutes
- **ENCADREMENT** : présence d'un professionnel à proximité du lieu de visite, dont le rôle est de s'assurer du respect des règles de sécurité.
- **SIGNATURE DU REGISTRE DES VISITES** : le visiteur indique son identité, ses coordonnées, le nom de la (des) personne(s) visitée(s) ainsi que le jour et les horaires de visites.

REGLES DE SECURITE ET D'HYGIENE :

Le visiteur est accueilli à son arrivée par un professionnel de l'EHPAD, il sera guidé quant au déroulé de la visite.

A son arrivée, le visiteur s'engage à :

- ✓ Se laver les mains et utiliser les solutions hydro-alcooliques (SHA) laissées à sa disposition ;
- ✓ Autoriser le personnel de l'établissement à prendre sa température à l'aide d'un thermomètre sans contact : en cas de température supérieure à 38°, sa visite est reportée ;
- ✓ Déclarer sur l'honneur ne pas avoir pris dans les 12h un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, etc ...) ;
- ✓ Remplir l'auto-questionnaire pour confirmer l'absence de symptômes ;
- ✓ Porter votre masque chirurgical ou en tissu

Pendant la visite, le visiteur s'engage à :

- ✓ Respecter strictement les gestes barrières : se laver les mains très régulièrement, utiliser un mouchoir à usage unique, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, saluer sans se serrer la main ni s'embrasser ; accepter le non contact physique
- ✓ Respecter le circuit sécurisé de visite mis en place par l'établissement permettant de respecter les consignes de distanciation sociale et limiter les contacts ;
- ✓ Respecter la distance physique d'au moins 1,50m à 2m selon aménagements prévus (tables entre le résident et sa famille afin d'assurer la distance nécessaire / plexiglas afin d'éviter les projections insuffisamment contenues par le port de masques non chirurgicaux)
- ✓ Ne pas échanger de denrées ou d'objets avec le proche visité (possibilité de laisser au professionnel une denrée non périssable : chocolat / biscuits **OU** objet. Au bout d'un délai de 24h, l'emballage sera retiré et le présent sera remis au résident)

**Je soussigné(e) Madame / Monsieur (Nom et prénom)
certifie, dans le cadre de ma visite auprès de Madame/Monsieur
résident au sein de l'établissement « EHPAD Fondation Rollin ou EHPAD Le Mas des Oliviers » :**

- Avoir pris connaissance des mesures précitées et m'engage à respecter l'intégralité du protocole et des mesures sanitaires édictées.
- Être informé(e) qu'en cas de transgression des règles de sécurité et des gestes barrières, je ne serai plus autorisé(e) à visiter mon proche.
- Enfin, je déclare sur l'honneur ne pas avoir pris dans les 12h précédant ma visite un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, etc.)

Fait le, à

Signature du visiteur